AMAP bassin minier et Robecq

Contrat pour les amapiens d'Angres et de Robecq

Saison 2016/2017

I. Les contractants

Le présent contrat est passé entre M. Vanpouille Gilbert, **agriculteur**, demeurant 2189 rue Eclème 62350 Robecq, tél : 07/70/43/75/14

et l'adhérent				
M/Mme				
Demeurant				
	Email :			
	et le co-adhérent (en cas de partage du panier)			
M/Mme				
Demeurant				
Tél:	Email :			

II. Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire d'un panier de légumes par l'agriculteur.

L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes en référence à la charte de l'agriculture paysanne. L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP et à tenir au moins six permanences de distribution. Pour cela, l'adhérent s'inscrira sur le tableau des permanences.

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP bassin minier et Robecq, à l'occasion des Assemblées Générales. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

Un « **Coup d'Main** » est organisé à la ferme chaque deuxième samedi du mois : les adhérents sont invités à y participer. Il s'agit de fournir une aide à l'agriculteur. Cette aide permet d'augmenter la récolte et donc le contenu des paniers de tous. C'est aussi un moment privilégié d'échanges et de convivialité.

III. Termes

Le présent contrat est élaboré pour un an commençant le jour de la signature de celui-ci, il est estimé sur la base de 43 livraisons. Il n'y aura pas de distribution lors des congés de M. Vanpouille. Si le jour de distribution tombe un jour férié, il est entendu que celle-ci aura lieu la veille.

Les distributions pour le présent contrat auront lieu: Pour l'AMAP bassin minier le jeudi de 18h30 à 19h30 au Plan d'eau Municipal, 62143 Angres. Pour l'AMAP de Robecq le vendredi de 18h30 à 19h30 à la ferme de l'Eclème, 2189 rue Eclème 62350 Robecq.

La cotisation pour la saison 2016/2017 est à choisir en fonction de vos possibilités. L'avenir de l'AMAP dépend de l'engagement de chacun.

cocher		Enjeux
	Prix plancher : 52€/mois, soit 624€/an (panier à 14,50€)	Ce montant a été établi comme le prix plancher en-dessous duquel la valeur de la production n'est pas reconnue. Il se situe dans la fourchette des prix de paniers des amap de la région (de taille variable).
		Ce montant permet à 28 adhérents (taille de l'AMAP au 27 février 2016) de couvrir les frais de la ferme. A cinquante paniers, ce montant permettrait de dégager un salaire proche du SMIC pour le maraîcher.
	Prix libre à préciser (supérieur à 52€/mois) :	L'engagement financier de chaque famille, en fonction de ses moyens, au-delà du prix plancher, permettra à l'amap de tendre vers le prix coûtant, et donc de rendre l'exploitation viable à l'avenir.

A titre indicatif, voici les différentes situations (avec frais incompressibles estimés à 21 000€) nombre de paniers 60 Prix coûtant **SALAIRE** avec SMIC **SUPERIEUR AU SMIC** 40 **SALAIRE INFERIEUR** 28 paniers au 27 30 Moyenne Prix coûtant plancher 2015 sans salaire 20 **DEFICIT** 10 Abonnement mensuel (en €) 45 50 55 60 40 65 75 80 Le paiement du contrat se fera au choix selon l'une des trois modalités : En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison. En trois paiements d'un tiers du montant annuel (chèques déposés tous les 4 mois). En 12 mensualités de 52€ minimum (chèques déposés chaque 1er du mois). En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis aux responsables de la gestion de l'AMAP bassin minier et Robecq qui se chargeront de les répartir en temps défini ci-dessus à l'agriculteur. Modalités d'engagement : Un chèque du montant de l'abonnement annuel (624€ minimum) : 1 x€ Trois chèques (208€ minimum) datés au jour de l'engagement : 3 x€ Douze chèques du montant de l'abonnement mensuel (52€ minimum) et datés au jour de l'engagement : 12 x€ Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de M.Vanpouille Gilbert et datés au jour de l'engagement. En cas d'urgence, j'accepte d'être contacté(e) pour venir aider à la ferme (en fonction de mes possibilités): **OUI NON** Signatures + Date L'adhérent le co-adhérent (le cas échéant) l'agriculteur **EXEMPLAIRES:** ☐ Adhérent ☐ Agriculteur

☐ Collège Solidaire